



### LA DÉMARCHE RÉGIONALE « ZÉRO PHYTO »

Les chartes régionales « Objectif Zéro Phyto » et « Engagé Zéro Phyto » sont proposées aux **gestionnaires (non-agricoles) de Jardins, Espaces Verts et Infrastructures publics ou privés** de la région qui s'engagent à **réduire leur utilisation de produits phytosanitaires** dans les **espaces publics**, au-delà de la réglementation.

En 2022, la **réglementation évolue** notoirement avec l'extension de la loi Labbé qui concerne nombre d'espaces à partir du 1er juillet prochain. Les chartes régionales « Zéro Phyto » vont elles aussi évoluer. En effet, gérer un espace sans usage de pesticides requiert une approche globale qui croise nombre d'aspects techniques (tels qu'une gestion économe de l'eau, une protection de la biodiversité,...). 2022 est une **année transitoire afin d'aboutir à des « chartes régionales 2.0 »** pour accompagner la transition.

### QUELS INTÉRÊTS POUR VOTRE COMMUNE ?

- Un **accompagnement** par les partenaires dans le changement de vos pratiques.
- Un **outil d'engagement** pour atteindre les **objectifs plan ECOPHYTO**.
- Une  **pérennité** de votre engagement et une **valorisation** des actions menées.
- Un **lien** avec un **réseau** de plusieurs centaines de communes engagées en Occitanie.

### LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

- **Meilleure pour votre santé** (citoyens, gestionnaires des espaces verts,...).
- **Préservation de la biodiversité « ordinaire »** (insectes pollinisateurs, oiseaux, plantes,...).

Le « Zéro Phyto » nécessite de mieux **accepter la végétation locale, la flore spontanée**, de comprendre son utilité dans la chaîne alimentaire et plus globalement la notion d'**écosystème**. Favoriser l'enherbement, le développement de cette flore naturelle, ne signifie **pas un « abandon » des espaces**.

### EN SAVOIR PLUS

- Dispositif **gratuit**.
- Consultez le [cahier des charges](#) ainsi que la [carte interactive](#) des gestionnaires engagés.

### CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

FREDON OCCITANIE

MISSION ECOPHYTO JEVI

- [c.baudot@fredonoccitanie.com](mailto:c.baudot@fredonoccitanie.com) (secteur Est)
- [f.richard@fredonoccitanie.com](mailto:f.richard@fredonoccitanie.com) (secteur Ouest)

### TÉMOIGNAGE : À Aurignac (31),

*l'enherbement du cimetière a aussi permis de répondre à une problématique de stabilisation des sols. La commune a œuvré à expliquer ses choix de gestion auprès des habitants (en savoir plus [ici](#)).*



#### Le saviez-vous ?

L'invasion du territoire français par l'ambrosie constitue une préoccupation de santé publique. Le Ministère chargé de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont alors mis en place l'Observatoire des ambrosies en juin 2011.

Source : [L'ambrosie FREDON](#)

### COMMENT S'ENGAGER ?

1. **Réalisation d'un dossier de candidature** Charte Objectif « Zéro Phyto » + **envoi d'une délibération** officielle à la FREDON Occitanie
2. **Etude** par la FREDON de la demande d'adhésion en lien avec le [cahier des charges](#) + **visite du jury**
3. **Signature** d'un acte d'engagement par la collectivité
4. **Remise officielle** d'un prix charte régionale «Objectif Zéro Phyto»
5. **Visite de contrôle** des engagements tous les 3 ans + **Bilan de suivi** annuel à envoyer à la FREDON
6. **Communication** avec le visuel de la charte
7. **Pour aller plus loin**, atteindre le **niveau [Terre Saine](#)** : Label récompensant les collectivités ayant cessé l'usage de pesticides dans les espaces publics